## SYNTHÈSE Au moins 2 associés Constitution (1 en SASU) Limites légales (intérêt Capital libre et tous apports et objet social) autorisés depuis 2009 Limites statutaires Limites jurisprudentielles Nomination d'un président PP ou PM ayant tout pouvoir pour agir dans le respect de l'objet social Les autres organes engagent la société si les statuts Les associés décident en le prévoient. assemblée ou par consultation écrite à la majorité prévue dans les statuts. Fonctionnement La responsabilité des associés est limitée à leurs apports. Clause d'agrément Les associés peuvent céder SAS Clause d'inaliénabilité librement leurs actions, sauf à l'unanimité pour clauses statutaires. moins de 10 ans Demande au juge si les Le CAC est obligatoire associés représentent si la société dépasse 2 des 10 % du capital, 3 seuils (10 millions CA HT, à la société 5 millions TB, 50 salariés). s'ils représentent le 1/3 Contrôle Les contrats conclus entre Information du CAC le représentant et la société Rapport spécial sont des conventions Approbation collective réglementées. Dissolution dans les 4 mois La société est dissoute ou régularisation dans pour toutes les causes les 2 ans (4 ans Dissolution communes et si elle perd

plus de la moitié

de son capital.

si le capital est > à 1%

de son dernier bilan)